SÉCURITÉ INCENDIE

PRÉVENIR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE



Cette période de l'année est propice à l'utilisation de chauffage d'appoint par nécessité ou par plaisir. Des précautions sont à prendre afin d'éviter des incidents tragiques tels que l'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

Ce dernier est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, des combustibles suivants : bois, butane, charbon, essence, mazout, gaz naturel, pétrole, propane. Lorsque nous le respirons, il peut causer des maux de tête, de la nausée et une grande fatigue. En grande quantité il peut causer des évanouissements et même la mort. À cet effet, la Municipalité de Ferme-Neuve a modifié sa règlementation (Reg. No. 193) concernant la prévention des incendies. Voici des rappels importants qui peuvent sauver des vies :

- Un avertisseur de monoxyde de carbone doit être présent si un système de combustion est présent dans la résidence (foyer au bois, foyer à gaz, cuisinière au gaz, etc.). Les avertisseurs de monoxyde de carbone doivent être interreliés entre eux et être connectés à l'électricité.
- Un avertisseur de fumée doit être présent dans chacune des pièces où peuvent dormir des personnes. Les avertisseurs de fumée doivent être interreliés entre eux et être connectés à l'électricité.
- Un extincteur portatif de norme NFPA10 d'un minimum de capacité de 2A-10BC doit être présent et facilement accessible dans chaque bâtiment.

POUR ÊTRE AVISÉS EN CAS D'URGENCE, INSCRIVEZ-VOUS!

Ce système automatisé d'appel nous permet de faire un seul message et de le diffuser par téléphone, texto et courriel, en un seul clic. C'est donc une façon très rapide de vous informer lorsqu'il y a une situation d'urgence.



Pour inscription par téléphone : 819 587-3400, poste 6221

Pour vous inscrire en ligne :

https://municipalite.ferme-neuve.gc.ca/securite-civile/alerte-citoyen-ferme-neuve



125, 12e Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0 Téléphone: 819 587-3400, poste 6221

Courriel : reception@munfn.ca www.municipalité.ferme-neuve.qc.ca



LE BUDGET 2024 : LES FAITS SAILLANTS ET LES PROJETS À VENIR

Après cette belle période des Fêtes composée d'un mélange de festivités et de repos, nous revoilà au travail pour entamer ensemble une nouvelle année. Nous en profitons d'ailleurs pour vous souhaiter une bonne année 2024.

En décembre dernier, nous avons adopté le budget 2024 ainsi que le programme triennal des immobilisations. Nous avons déposé un budget de 7 483 071 \$ qui représente une hausse de 4% par rapport au budget précédent. Pour les citoyens, la taxe foncière passe de 0,67 \$ à 0,69 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une hausse moyenne de 3%. En ce qui concerne le compte de taxes, il est variable. Par exemple, pour une résidence de 250 000 \$ en milieu rural, l'augmentation du compte de taxes sera de 18,62 \$. Cependant, en milieu urbain, l'augmentation sera de 351,81 \$. Celle-ci s'explique par le cumulatif des règlements d'emprunts liés aux interventions pour remettre à jour les usines de pompage et les infrastructures sous-terraines dont une bonne partie date des années 60.

Parmi les projets les plus importants qui débuteront ou se poursuivront en 2024 :

- La phase 2 des travaux sur la montée Leblanc qui consiste au remplacement des ponceaux surdimensionnés, le profilage des fossés ainsi que la réfection des surfaces de la chaussée.
- Nous avons aussi un projet de mise en valeur de la rivière du Lièvre et du centre du village.
- Des travaux de réfection débuteront dans le 1er rang Wurtele.
- Le prolongement des services d'eau et d'égout sur la 14e Rue du côté est de la Lièvre permettra la poursuite du développement domiciliaire dans ce secteur.

Suite en page 2



LE BUDGET 2024 : LES FAITS SAILLANTS ET LES PROJETS À VENIR (suite)

Au niveau du Service des loisirs :

- Une modernisation de l'éclairage du terrain de balle est prévue par le remplacement pour un éclairage DEL, beaucoup plus économique et efficace.
- L'élaboration des plans pour la réparation des terrains de tennis qui pourrait être complétée en 2025.
- Nous comptons aussi aménager le terrain inondable bordé par la 9e Avenue et le lac des Journalistes pour en faire un parc accessible à toute la population.

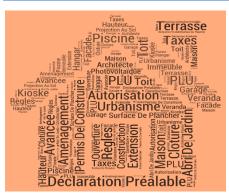
Ces projets seront réalisés en allant chercher le maximum de financement par le biais des subventions disponibles par différents programmes. Une saine gestion des deniers publics et le respect de la capacité de payer de nos citoyens demeurent notre priorité, tout en conservant une haute qualité de vie dans notre belle municipalité.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL LES 15 JANVIER ET 12 FÉVRIER 2024

Nous vous rappelons que vous pouvez assister aux séances du conseil municipal en vous présentant à l'hôtel de Ville. Vous pouvez aussi assister aux séances virtuellement par le biais de la plateforme Zoom. Les liens de connexion sont affichés sur notre site Internet au: https://municipalite.ferme-neuve.qc.ca/seances-du-conseil

URBANISME ET ENVIRONNEMENT 🌌

NOUVELLE RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR



La municipalité de Ferme-Neuve a mis à jour son règlement de zonage No.23 et il est désormais en vigueur sur le territoire. Le règlement de zonage spécifie les différentes normes de construction applicables et les usages permis sur l'ensemble du territoire. Il est revu périodiquement, lorsque nécessaire, afin de refléter les nouveaux usages et l'évolution des types de constructions.

Le nouveau règlement est disponible sur le site web de la municipalité de Ferme-Neuve ou vous pouvez écrire à <u>urbanisme@munfn.ca</u> afin d'obtenir une copie électronique.

L'HIVER EST ARRIVÉ! QUELQUES RAPPELS :

- Stationnement interdit sur les chemins publics de la Municipalité jusqu'au 1er avril inclusivement de chaque année, entre minuit et sept heures du matin.
- Il n'est pas permis de déposer la neige sur la voie publique lorsque vous déneigez votre entrée. Avisez aussi votre entrepreneur en déneigement.
- Lors de la collecte des déchets, de la récupération et des matières compostables, assurez-vous de placer vos bacs dans votre entrée et non sur les trottoirs, ni dans la rue, afin de permettre le déneigement sans endommager les bacs.
- Ajuster votre conduite en fonction de l'état de la chaussée et de la visibilité.
 Réduisez votre vitesse et soyez courtois avec les autres conducteurs en évitant de suivre de trop près et de les éblouir avec vos phares.

Profitons de cette belle saison en toute sécurité!



PRÉPAREZ-VOUS POUR LE CARNAVAL DE FERME-NEUVE!



Le carnaval de Ferme-Neuve aura lieu les 9,10 et 11 février prochain! C'est l'occasion de profiter des activités pour tous les goûts qui seront organisées! Au programme : jeux gonflables, tournois de washers, sculptures sur glace, et plus encore! Tous les détails pour les inscriptions seront publiés sur notre page Facebook!

C'est aussi le retour du tournoi familial de hockey à pied! Inscrivez donc votre équipe dès maintenant et venez vous amuser en famille ou entre amis! Inscriptions : loisirs@munfn.ca.

Mettez ces dates à votre agenda! Nous vous attendons en grand nombre.

Recherche de bénévoles!

Le Service des loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve recherche des bénévoles pour le tournoi de hockey à pied qui se déroulera lors du Carnaval de Ferme-Neuve le 9-10 et 11 février. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer au 819 587-3400 poste 6400 ou par courriel à loisirs@munfn.ca.